

nous avons un intérêt si vif. J'aimerais relater certaines expériences qui me portent à croire qu'il ne surgirait pas de difficultés aujourd'hui si la Chambre avait étudié de plus près les bills précédents. De plus, si nous avions fait cet examen attentif, nous pourrions peut-être éviter des mesures semblables à l'avenir.

J'ai reçu dernièrement un nombre énorme de griefs de la part des consommateurs de gaz naturel. J'avoue, monsieur l'Orateur, qu'ils n'ont aucun rapport avec la compagnie en question ou ce pipe-line, mais il y a une grande similitude entre les deux cas. Je veux montrer aujourd'hui pourquoi nous devons être sur le qui-vive lorsque nous sommes appelés dans cette Chambre à adopter de tels projets de loi.

Dans ma région, il y a eu dernièrement une augmentation considérable des factures de gaz, augmentation injustifiée. J'ai donc essayé d'en trouver la cause; or, j'ai constaté que bien que tout semblait parfaitement légal on pratiquait une escroquerie par des moyens détournés.

J'ai fini par savoir que cette société, lors de son contrat initial, a promis de fournir aux consommateurs un gaz d'une certaine qualité. Je crois qu'il s'agissait de 1,000 unités thermiques par pied cube de gaz. Alors qu'elle lançait une campagne de vente et encourageait les gens à se procurer des appareils à gaz, elle livrait du gaz qui renfermait environ 1,100 unités thermiques par pied cube. Après que tout le monde eut acheté des cuisinières à gaz, des chaudières à gaz, etc., la société a alors réduit le nombre d'unités thermiques en conformité du chiffre fixé dans le contrat original qu'elle avait promis d'observer. Ceci peut bien être tout à fait légal pour ce qui a trait à la fourniture du gaz, mais quant à la vente, elle s'est faite sous une présentation mensongère. Voici quelque chose qui devrait inciter les membres de cette Chambre à surveiller de près l'étude de ces questions.

On m'a dit, par exemple, que les bénéfices de la société de gaz en question se sont élevés à 50 p. 100 au cours des six premiers mois de l'année dernière. Il arrive, bien entendu, que si les consommateurs paient le même prix qu'avant, ils n'obtiennent pas la même qualité de gaz, et ce dernier ne produit pas les résultats espérés, ni ne sert aux mêmes fins.

Lorsque tout le monde a fait des frais d'installations de fours et de chaudières à gaz, etc., une usine a été montée pour extraire du

[M. Martin.]

butane et du gaz propane du gaz naturel avant qu'il arrive au consommateur. Ce gaz a été vendu à des bénéfices rondelets par la société, qui a exigé pour le gaz naturel le même prix que précédemment. Je fais allusion à la *Northern Ontario Gas* qui dessert ma région. Ce sont des choses que nous devons examiner avec beaucoup d'attention afin d'empêcher qu'elles ne se répètent. Avons-nous le quorum, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En vertu du Règlement de la Chambre, si un député signale à l'Orateur qu'il n'y a pas quorum, les députés doivent être comptés. Je vais donc prier le deuxième adjoint du greffier de compter les députés présents.

Après comptage, plus de vingt députés ont été déclarés présents.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je déclare la Chambre valablement constituée. La parole est au député de Timmins.

Des voix: Quelle honte!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je devrais signaler à la Chambre que de pareilles remarques sont contraires au Règlement. Des députés peuvent quitter la Chambre ou y entrer pendant le comptage.

• (6.40 p.m.)

M. Martin: Monsieur l'Orateur, à mon avis, que j'ai exprimé certes bien des fois, c'est honteux de supprimer l'heure du souper et d'incommoder ainsi le personnel. J'estime que c'est une question dont il faudrait s'occuper en ce moment.

Une voix: Travaillez plus fort.

M. Martin: Tout député a le privilège de signaler à la Chambre que si on parvient à grand-peine à réunir 21 députés sur 265, il importe de se redemander si cela vaut la peine de retenir le personnel pendant l'heure du souper.

Une voix: C'est la qualité qui compte.

M. Martin: Je n'ai pas entendu ce qu'on a dit. Si les députés ont des questions à poser, je leur répondrai volontiers.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Il conviendrait, je pense, que les députés reprennent leurs travaux, c'est-à-dire l'étude du bill.